

CONSEIL COMMUNAL CENTRE

COMPTE-RENDU RÉUNION RESTREINTE DU 9 MARS 2020

Monsieur GOYER remercie l'ensemble des Conseillers Communaux. Il s'agit de la dernière réunion en ce qui le concerne dans la mesure où il ne se représentera pas pour un prochain mandat municipal. Il tenait à remercier l'ensemble des personnes qui se sont impliquées tout au long de ces 6 années dans la vie du Conseil Communal Centre.

Il a demandé aux centres sociaux Mix-Cité et Bagatelle de venir afin de présenter leurs demandes d'aides financières pour la réalisation de projets.

Madame DUCONGE, Directrice du centre social Mix-Cité vient soumettre 4 projets.

Pour rappel, le centre social Mix-Cité intervient sur le quartier Sud mais organise également des animations qui ont une portée communale car elles sont destinées à l'ensemble des Talençais. Ces manifestations ont pour but principal de favoriser l'implication et la participation des habitants dans la vie de leur cité.

La 1^{ère} demande vise à soutenir l'animation intitulée « Connect Thouars ». Il s'agit d'une animation qui porte sur 3 jours pendant les vacances scolaires, les 23, 24 et 25 avril au Dôme. Son objectif est de valoriser les nouvelles technologies et jeux vidéo non seulement auprès des jeunes mais également auprès des parents. C'est l'occasion de parler de prévention, des addictions et des dangers des supports numériques. De nombreux ateliers sont organisés notamment avec Cap Sciences et l'Inria. Il est également proposé la possibilité de jouer en réseau dans un même lieu. Cette manifestation qui existe depuis 2015 accueille en général plus de 600 personnes par jour.

Le centre social Mix-Cité sollicite le Conseil Communal Centre à hauteur de 1 000 € afin de permettre le financement d'un atelier. Les autres Conseils Communaux vont être également sollicités.

Pour répondre à une question de l'assemblée, Mme DUCONGE précise que cette animation, axée sur les nouvelles technologies, est également financée par d'autres partenaires dont les fonds de la Politique de la Ville. Monsieur GOYER considère que cette demande du centre social auprès du Conseil Communal est totalement légitime.

Pourquoi la mairie ne finance pas directement ? Car selon Monsieur GOYER, ce sont les habitants c'est-à-dire les Conseillers Communaux qui demandent au Conseil Municipal de voter une subvention à l'organisateur. Le Conseil Communal Centre accepte cette aide financière à condition que les écoles du centre-ville soient associées en amont pour la participation des élèves.

Dans la mesure où le Conseil Communal cessera ses activités le 15/03/2020 à la fin du mandat municipal, il est précisé aux Conseillers Communaux que leurs décisions prises en amont de cette date seront appliquées par la nouvelle assemblée issue des élections du

mois de mars et ce dans une logique de continuité des services.

Le 2^{ème} projet présenté par Madame DUCONGE est une demande d'aide financière pour l'organisation du festival « En plein Arts ». Il s'agit d'une manifestation soutenue et organisée par un collectif qui regroupe les centres sociaux, la Ville, Rock et Chansons entre autres. Cet événement prend de l'envergure d'année en année pour avoir aujourd'hui non seulement une portée municipale mais également métropolitaine.

Pourquoi une demande de financement ? Pour donner plus de confort aux spectateurs en juxtaposant des spectacles au même moment.

Cependant, malgré le soutien du Président qui met en avant la démarche d'éducation populaire générée par ce festival, les Conseillers Communaux ne veulent pas accorder de soutien. Pour eux, le fondement de l'action du Conseil Communal est de valoriser ce qui se passe dans le centre-ville, ce qui n'est pas le cas avec le festival « En plein Arts ».

Concernant le 3^{ème} projet, Madame DUCONGE rappelle que le centre social Mix-Cité ainsi que d'autres partenaires, à savoir le centre social Bagatelle, Rock et Chansons et la Ville organisent très régulièrement des manifestations hors de leurs locaux.

Il souhaite acquérir des gradins mobiles en bois ignifugé.

La Fondation Kiwanis se propose de donner 1 000 € pour la réalisation de l'acquisition. Les autres Conseils Communaux ont également été sollicités et le Conseil Communal Centre est sollicité à hauteur de 500 €. Les conseillers communaux donnent leur accord.

Enfin, le 4^{ème} projet consiste en l'organisation en décembre 2020 d'un spectacle intitulé « Laïques » au Dôme. Il s'agit d'un projet artistique d'envergure autour du vivre ensemble sur Talence. Ce spectacle est porté par l'artiste Makja qui a reçu le prix national de la Laïcité en 2018. Cette manifestation sera ouverte à l'ensemble des Talençais. Avant le spectacle, des ateliers avec l'artiste seront organisés dans les écoles notamment celles du centre-ville et c'est le financement de ces ateliers qui correspond à la somme sollicitée de 1 000 €. Les conseillers communaux acceptent d'accorder une aide financière pour ce montant.

Monsieur DENOUEL, Directeur du centre social Bagatelle, à son tour, vient présenter une demande de soutien financier au Conseil Communal Centre. Le centre social a axé son projet d'établissement sur 3 thèmes :

- 1 – les familles
- 2 – le bien vivre ensemble
- 3 – l'accès aux droits

C'est dans le cadre de ce dernier axe qu'un projet d'accès à tous aux supports numériques est en cours d'élaboration. Il s'agit de mettre à disposition au local du centre social Bagatelle deux ordinateurs fixes auxquels s'ajoutent deux ordinateurs portables afin de pouvoir développer l'accès au numérique dans ses différents points d'intervention extérieurs (Crespy). Quatre bénévoles sont investis dans ce projet qui bénéficie d'un soutien de partenaires extérieurs. Ce projet est coûteux car il est envisagé la prise en charge par la Fondation Bagatelle non seulement de l'achat de 4 ordinateurs, mais aussi d'une borne Wifi dans les locaux du centre social.

La demande d'aide financière porte sur l'achat de deux ordinateurs portables à hauteur de 1 500 €. Le projet est accepté.

Point sur les halles du centre ville

Monsieur GOYER rappelle que Ville Envie, propriétaire de l'espace, refuse de faire des travaux supplémentaires pour atténuer le bruit généré par le groupe froid dans la mesure où les relevés sont inférieurs aux normes minimum. Aussi les services ont étudié la possibilité juridique pour faire financer par la Ville ces travaux. Pour rappel, il est impossible que le Conseil Communal donne une subvention directement à Ville Envie ou même à l'association des commerçants car ce n'est pas dans ses statuts.

La seule solution serait une délibération du Conseil Municipal pour diminuer le loyer de Ville Envie pour un montant équivalent aux travaux.

Cette délibération exceptionnelle du Conseil Municipal serait motivée par l'intérêt général et la quiétude du voisinage.

Malgré les engagements de Biltoki au mois de novembre, les nuisances causées aux riverains perdurent en ce qui concerne les livraisons et le ramassage des déchets. Les appels téléphoniques pour signaler ces désagréments restent sans réponse.

Aussi, il est proposé que les riverains signalent par mail aux gérants de Biltoki chaque manquement avec copie à la Mairie.

Questions diverses

Les Conseillers Communaux font les observations suivantes :

- Signalement de dégradations récurrentes de véhicules rue Pierre Curie. Il est demandé la pose de caméras de vidéo-protection et une surveillance particulière de la police.
- Saleté en bas de la rue de la Vieille Tour : cette portion de rue doit faire l'objet d'un nettoyage.
- Concernant le bas de la rue de la Vieille Tour, la signalisation au sol n'a pas été marquée, ce qui peut engendrer des accidents de circulation.
- Absence de passage piéton rue André Gide : il faudrait refaire la signalisation sur cette voie.
- La même remarque est faite pour la rue Pierre Noailles.
- Enfin, il est demandé à ce que soit inscrit dans les sujets à traiter par le futur Conseil Communal Centre, le devenir du terrain au bout de la résidence des Arpèges, Allée du 7^{ème} Art.

Après ces 6 années de réunions mensuelles, les conseillers communaux, même si le Président a animé le Conseil Communal Centre du mieux possible, regrettent que les projets qu'ils avaient portés, tel que la réfection du square Pineau, n'aient pas été réalisés comme souhaité. De même, l'absence de participation du Conseil Communal Centre aux réflexions du grand projet Peixotto-Margaut est regrettée.

Aucune remarque ou proposition n'est ajoutée par les Conseillers Communaux qui souhaitent quand même participer au prochain Conseil Communal si celui-ci est renouvelé.